

23 Mar 2026 -08:50

Maisons de détention : une alternative plus humaine à développer, selon le premier rapport du Mécanisme national de prévention

Dans un contexte où la surpopulation en prison atteint des records et où des personnes détenues vivent dans des conditions difficiles voire inhumaines, le Mécanisme national de prévention des mauvais traitements en détention (MNP) publie aujourd'hui son premier rapport de visites de deux maisons de détention : Forest et Courtrai. Un modèle de détention à développer comme alternative à la prison classique, selon le MNP.

C'est le premier rapport de visites du MNP, le Mécanisme national de prévention des mauvais traitements en détention, qui est établi au sein de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH). Les visites ont été menées par le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP), un des organismes spécialisés du MNP. Le rapport souligne les premiers résultats positifs des maisons de détention comme alternative plus humaine à la prison classique. Il identifie également certaines conditions essentielles pour garantir pleinement les droits fondamentaux des personnes détenues.

Claudia Bonamini, coordinatrice du MNP : « Notre mission est d'identifier les situations en détention qui peuvent conduire à des mauvais traitements pour éviter qu'elles ne se produisent. Comme l'a constaté le CCSP lors des visites, ce premier rapport montre clairement que les maisons de détention peuvent contribuer à réduire sensiblement les risques de mauvais traitements. »

« Des êtres humains à nouveau »

Les maisons de détention sont des établissements fermés de petite taille, conçus comme une alternative à la prison. La plupart des personnes qui y sont détenues ont été condamnées à une courte peine. Elles vivent en petits groupes et reçoivent un accompagnement sur mesure pour préparer leur retour dans la société et limiter le risque de récidive. Il existe actuellement trois maisons de détention en Belgique : Forest, Courtrai et Olen. Olen n'a pas été visitée par le MNP.

Les visites ont été réalisées, en juin et septembre 2025, par le CCSP, dans le cadre des missions du MNP. Les constats qui en ressortent sont clairs : les maisons de détention contribuent à respecter davantage la dignité humaine et préparent mieux les personnes détenues à leur retour dans la société.

Louise Reyntjens, du Conseil central de surveillance pénitentiaire : « Alors que les prisons sont aujourd'hui surpeuplées, que des personnes y sont détenues dans des conditions inhumaines et que la préparation au retour dans la société y reste insuffisante, les maisons de détention montrent qu'une autre détention est possible : des structures à taille humaine, basées sur le respect de la dignité, avec un accompagnement intensif et un soutien ciblé tout au long de la peine. Le retour inévitable dans la société est mieux préparé, ce qui renforce les chances de réussite et diminue le risque de récidive. »

Lors des visites, un membre d'un service psychosocial a résumé en une phrase ce qui distingue les maisons de détention : « Ici, les personnes détenues peuvent à nouveau être des êtres humains. »

Points d'amélioration identifiés

Le rapport identifie néanmoins plusieurs enjeux liés, par exemple, à la gestion de la problématique des

drogues ainsi qu'à la manière de réagir à certaines situations complexes dans un modèle de détention fondé sur le dialogue et la confiance.

Le MNP souligne que ces enjeux doivent être abordés dans une logique de soin et d'accompagnement, dans le respect des droits fondamentaux et en favorisant le retour des personnes détenues dans la société.

Un modèle à développer, sans augmenter la capacité carcérale

Au vu des constats réalisés lors des visites, le MNP estime que davantage de personnes détenues devraient pouvoir bénéficier du modèle des maisons de détention. Il recommande dès lors d'élargir le public concerné, pour que les maisons de détention ne soient plus réservées uniquement aux personnes condamnées à une peine maximale de trois ans, mais aussi d'ouvrir de nouvelles maisons de détention.

Dans le contexte actuel de surpopulation carcérale, le MNP souligne toutefois un principe essentiel : les maisons de détention doivent être développées comme une alternative à la prison classique et ne devraient en aucun cas servir à créer des places supplémentaires.

Le rapport de ces visites a été remis à la Chambre des représentants et à la ministre de la Justice. Le MNP poursuit le dialogue avec la ministre de la Justice, la Direction générale des Établissements pénitentiaires et les directions des établissements concernés pour assurer le suivi du rapport.

Rapport de visites MNP

Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits
Humains
Rue de Louvain 48
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.firm-ifdh.be>
info@firm-ifdh.be

Pierre Charlot
Communication
+32 479 88 64 62
pierre.charlot@firm-ifdh.be

Jolien Carnel
Collaboratrice Communication
+32 479 86 88 23
jcar@firm-ifdh.be